

## **Explorer l'opportunité d'un projet pénitentiaire intercantonal pour le Jura** Irène Donzé (PLR)

La question de la capacité carcérale constitue un enjeu récurrent pour de nombreux cantons suisses. Le fédéralisme implique que chaque canton est responsable de l'exécution des peines et doit veiller à disposer d'infrastructures pénitentiaires adaptées à ses besoins.

Les réalités territoriales et financières diffèrent toutefois fortement d'un canton à l'autre. Certains, densément urbanisés comme Genève, rencontrent des difficultés importantes pour développer de nouvelles infrastructures, notamment en raison du manque de terrain et des contraintes d'aménagement. D'autres, comme le Jura, disposent de réserves foncières plus importantes, mais manquent des moyens nécessaires pour porter seuls des projets d'infrastructures d'envergure.

Dans ce contexte, la coopération intercantonale peut constituer une piste intéressante pour répondre de manière pragmatique aux défis liés aux infrastructures pénitentiaires. De tels partenariats permettraient de mutualiser certaines ressources et de développer des projets susceptibles de répondre aux besoins de plusieurs cantons, tout en générant des retombées économiques et institutionnelles pour les régions concernées.

Dans cette perspective, il nous semble pertinent d'examiner si le Jura aurait intérêt à explorer, avec d'autres cantons confrontés à un manque de capacités carcérales, les possibilités de collaboration en matière d'infrastructures pénitentiaires.

Différents échanges informels entre parlementaires genevois et jurassiens ont eu lieu récemment. A ce stade, l'idée d'une éventuelle collaboration entre le canton de Genève et le canton du Jura pour la construction d'un établissement pénitentiaire intercantonal nous semble possible.

L'objectif de ce postulat est d'approfondir la question et d'examiner toutes les opportunités de coopération intercantonale, notamment avec le canton de Genève, pour la construction d'un tel établissement dans le Jura. Il s'agit d'évaluer toutes les pistes possibles, ainsi que d'analyser les retombées positives et les risques pour le Jura. Le canton de Genève sera invité à en faire de même de son côté par le dépôt d'une intervention similaire à celle-ci.

**Par ce postulat, nous demandons au Gouvernement jurassien de prendre contact avec son homologue genevois afin d'évaluer la faisabilité et l'intérêt pour le Canton du Jura d'un projet de coopération intercantonale dans le domaine des infrastructures pénitentiaires, à savoir la construction d'un établissement sur territoire jurassien.**

**Si les discussions avec le Canton de Genève ne devaient pas aboutir, de réfléchir à la possibilité d'une telle collaboration avec un autre canton et d'entreprendre les démarches nécessaires avec d'autres intéressés potentiels.**

Irène Donzé (PLR)

### **Co-signataires**

- Thomas Vuillaume (PLR)
  - Yann Rufer (PLR)
  - Rolf Amstutz (PLR)

- Anael Lovis (PLR)
- Eric Gerber (PLR)
- Didier Jolissaint (PLR)
- David Balmer (PLR)
- Christophe Günter (PLR)
- Martin Braichet (PLR)

Intervention déposée officiellement le 25 mars 2026